



Victime amiante demande procédure

Par **stephi157**, le **03/08/2021** à **01:57**

Bonjour?

Mon pere, retraité depuis 6 ans, vient d'être hospitalisé pour une tumeur pobablement due à l'amiante. Est-ce qu'on peut demander des dommages-intérêts et poursuivre l'ancien patron ou bien suivre une autre demarche ?

Merci et cordialement.

[Gagnez de l'argent grâce à votre voix !](#)

Par **Tisuisse**, le **03/08/2021** à **07:21**

Bonjour,

Si vous vous engagez dans une telle procédure, c'est possible mais sachez qu'elle sera longue, très longue, et très coûteuse, qu'il vous faudra prouver que les bâtiments où travaillait votre père contenait de l'amiante et que c'est cette amiante qui est à l'origine de la tumeur, que d'autres salariés ont subit aussi dees dommages dûs à cette amiante. Il faudra donc en passer par une série d'expertises et de contre-expertises par des experts agréés près des tribunaux. C'est franchement pas gagné d'avance. C'est vous qui décidez.

Par **morobar**, le **03/08/2021** à **19:05**

Bonjour,

Vous avez intrret à vous rapprocher d'une association d'aide aux victimes de l'amiante.

Facile à trouver avec un moteur de recherche.